



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE

DU MARDI 24 JUIN 2025

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nous soussignés,

Société¹.....

Sise².....,

immatriculée au Registre du Commerce de.....sous le numéro.....;

Ou

Je soussigné(e),

Monsieur ou Madame.....,

domicilié(e).....

titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°..... ;

Propriétaire de³.....actions de 10 dirhams de valeur nominale chacune de BANK OF AFRICA, ainsi que l'atteste⁴ :

a) le registre des transferts de titres de la Société conformément aux dispositions de l'article 130 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la Loi n°17-95) ;

ou

b) la certification de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de mes actions au porteur.

après avoir pris connaissance des projets de résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale Mixte - Ordinaire et Extraordinaire- qui sera tenue le mardi 24 juin 2025 à 11 heures (Assemblée Générale) ;

déclare, conformément aux dispositions de l'article 131 bis de la Loi n° 17-95, émettre les votes suivants relativement aux résolutions figurant sur l'avis de convocation (dont le texte figure en annexe) :

RESOLUTIONS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE												
Sens du vote	Ordinaire								Extraordinaire			
	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4
	Pour											
Contre												
Abstention												

Fait àle.....

Signature :

¹ Dénomination sociale

² Adresse du Siège Sociale

³ Nombre d'actions

⁴ Cocher selon le cas soit l'une ou l'autre des deux cases, soit les deux cases dans l'hypothèse où vous détenez des actions nominatives et des actions au porteur.

► FORMALITES A ACCOMPLIR PREALABLEMENT

Quel que soit le mode de participation que vous choisirez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire de la manière suivante :

- **Pour vos actions nominatives** : être inscrit au registre de la société **5 jours** au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.
- **Pour vos actions au porteur** : faire établir dès que possible, par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres, un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de vos actions au porteur. En tout état de cause ce certificat doit parvenir au siège social **2 jours** au moins avant la réunion de l'Assemblée.

► NOTE IMPORTANTE

- Le formulaire de vote par correspondance, ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention, n'est pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.
- Pour être pris en compte, le présent formulaire doit comporter toutes les mentions requises.
- Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à l'adresse indiquée ci-après, **deux jours** au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le présent formulaire est à retourner au Siège Social de la Société sis 140, avenue Hassan II, Casablanca – Maroc-, à l'attention du Pôle Gouvernance & RSE Groupe, assorti de tout document prouvant, le cas échéant, les pouvoirs du représentant de l'actionnaire personne morale.

L'ensemble de la documentation, telle que prévue par la loi 17-95, est disponible sur le site Internet de la Banque : www.ir-bankofafrica.ma.